



Réunion du Comité Directeur du 21 octobre 2024

Présent-es : Pierre-Jean ALLORY, Pascal AUBRY, Estelle BROCHERET, Ngoc Dan Thanh CARUYER-TONG, Lionel CHENEAU, Sarah GIROD, Maïwenn LATRUFFE--BOSSANT, Ronan LE HINGRAT, Françoise LEFEUVRE, Raphaël LEMASLE, Aline MORVAN, Damien PERNOT et Benoit VASSELIN.

Excusé·e : Laura LE MAREC.

Invité-es : Christian BLEUZEN (président du CDJE35), Cyril CLEMENCEAU (président du CDJE29), Alain LUCO (président du CDJE22, excusé), Gilles MONTOIR (président du CDJE56, absent), Sammy PLAT (DRA).

La séance est ouverte en visioconférence à 20h et commence par un tour de table.

Ordre du jour

1. Composition du bureau	2
2. Composition des commissions statutaires.....	3
Direction de l'Arbitrage.....	3
Direction Technique.....	3
Commission d'Appels	4
Commission de Discipline.....	4
Commission de Prévention des Violences.....	4
3. Composition des commissions non statutaires	5
Commission Jeunes	5
Commission Mixité.....	5
Commission Handicap.....	5
Commission Scolaires	6
Commission Communication	6
4. Impression de plaquettes scolaires	6
5. Demandes d'aide des clubs.....	7
Club d'Échecs Pays de l'Aven	7
Échedou Paimpol.....	8
Échiquier Malouin	8
Cornouailles Échecs	8
6. Suivi du bénévolat.....	9
7. Organisation des compétitions	9
Coupe de la Parité	9

1. Composition du bureau

Pascal AUBRY rappelle que :

- l'organe décisionnaire de la Ligue est le Comité Directeur, le bureau ayant un rôle seulement exécutif ;
- le bureau de la Ligue se réunit seulement en urgence, ce qui n'est arrivé qu'une fois lors du mandat écoulé (sur une affaire de VSS) ;
- la composition du Bureau de la Ligue est proposée par le-la président-e et doit être approuvée par le Comité Directeur ;
- le Bureau de la Ligue doit être statutairement composé de :
 - un-e président-e (Pascal AUBRY) ;
 - un-e trésorier-e (proposition : Damien PERNOT) ;
 - un-e secrétaire (proposition : Estelle BROCHERET).

Concernant le secrétariat, Pascal AUBRY indique que :

- le fonctionnement de la Ligue est complètement dématérialisé, notamment grâce à l'intranet sur le site web de la Ligue ;
- le rôle de secrétaire est très limité car les responsables de chaque secteur sont chargé-es de publier informations et décisions sur le site web de la Ligue, en autonomie ;
- les comptes-rendus des réunions du Comité Directeur sont préparés en amont, mais qu'il apprécie une prise de notes en parallèle ce qui lui permet de se concentrer sur l'animation des réunions.

Enfin, il souhaite avoir deux vice-président-es afin qu'il puisse être remplacé, au moins de manière temporaire (proposition : Pierre-Jean ALLORY et Benoit VASSELIN).

La composition du bureau soumise à l'approbation du Comité Directeur est la suivante :

- Président : Pascal AUBRY
- Trésorier : Damien PERNOT
- Secrétaire : Estelle BROCHERET
- Vice-présidents : Pierre-Jean ALLORY et Benoit VASSELIN

Décision : accord à l'unanimité (13 voix pour).

2. Composition des commissions statutaires

Pascal AUBRY soumet la composition des commissions et directions statutaires à l'approbation du Comité Directeur, les autres commissions étant composées par les responsables des secteurs.

Direction de l'Arbitrage

Sammy PLAT propose la composition suivante, avec comme invités permanents Pierre-Jean ALLORY (en tant que Directeur Technique) et Pascal AUBRY (en tant que président) :

- Françoise LEFEUVRE
- Sammy PLAT (Directeur Régional de l'Arbitrage)
- Benoit VASSELIN

Décision : accord à l'unanimité (13 voix pour).

Direction Technique

Pierre-Jean ALLORY propose la composition suivante, avec comme invités permanents Sammy PLAT (en tant que Directeur de l'Arbitrage) et Pascal AUBRY (en tant que président) :

- Pierre-Jean ALLORY (Directeur Technique Régional)
- Christian BLEUZEN
- Oliver-James CROOK
- Briac DENIZET
- Françoise LEFEUVRE
- Damien PERNOT

Décision : accord à l'unanimité (13 voix pour).

Commission d'Appels

Pascal AUBRY propose le remplacement de Maïwenn LATRUFFE--BOSSANT (désormais élue au Comité Directeur) par Amélie LADAN, la Commission d'Appels serait ainsi composée :

- Laurent ANNETTI ;
- Bernard GLEDEL ;
- Andrew BAUDON ;
- Gilles GUETTE ;
- Amélie LADAN.

Décision : accord à l'unanimité (13 voix pour).

Le-la président-e de la commission sera désigné-e ultérieurement, par la commission.

Commission de Discipline

Pascal AUBRY propose le remplacement de Laura LE MAREC (désormais élue au Comité Directeur) par Eva MAREAU, la Commission de Discipline serait ainsi composée :

- Marine ANDRÉ ;
- Guillaume BILLOUIN ;
- Franck DUPLESSY ;
- Eva MAREAU ;
- Loïc PRIMAULT.

Décision : accord à l'unanimité (13 voix pour).

Le-la président-e de la commission sera désigné-e ultérieurement, par la commission.

Commission de Prévention des Violences

Pascal AUBRY propose le remplacement de Jérôme PRIGENT (démissionnaire) par Sarah LOUDIER, la Commission de Prévention des Violences serait ainsi composée :

- Lisa AUBRY ;
- Pascal AUBRY (responsable) ;
- Jade BOUTANT ;
- Laurence LANGER ;
- Laura LE MAREC ;
- Sarah LOUDIER ;
- Damien PERNOT ;
- Hélène RUHLMANN ;
- Benoit VASSELIN.

Décision : accord à l'unanimité (13 voix pour).

3. Composition des commissions non statutaires

Pascal AUBRY rappelle que :

- les commissions non statutaires sont composées par les responsables de chaque commission ;
- la composition des commissions peut évoluer n'importe quand en fonction des besoins ;
- ces commissions sont ouvertes (pour intégrer les commissions, les personnes intéressées doivent en faire la demande aux responsables).

Commission Jeunes

Christian BLEUZEN indique la composition de la commission :

- Pierre-Jean ALLORY ;
- Guillaume BILLOUIN ;
- Christian BLEUZEN (responsable) ;
- Raphaël LEMASLE.

Commission Mixité

Pascal AUBRY indique :

- que la commission précédemment appelée Commission Féminines est renommée en Commission Mixité pour s'aligner sur la Fédération ;
- qu'aucun-e responsable de la commission n'est désigné-e, qu'il prend la responsabilité de la commission pour un service minimum en lien avec la fédération, et qu'un groupe WhatsApp permet de partager les problématiques de mixité :
 - Pierre-Jean ALLORY ;
 - Pascal AUBRY ;
 - Estelle BROCHERET ;
 - Ronan LE HINGRAT.

Pierre-Jean ALLORY rappelle qu'un club s'était abstenu lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre sur la politique de la Ligue vis-à-vis des féminines, et rappelle que la commission reste ouverte à toute proposition sur le volet mixité.

Commission Handicap

Pascal AUBRY indique la composition de la commission :

- Pascal AUBRY ;
- Estelle BROCHERET ;
- Lionel CHENEAU (Référént Handicap) ;
- Sammy PLAT.

Pascal AUBRY rappelle la campagne en cours nommée « Echec et mat aux violences », dont l'affiche a été distribuée aux clubs de Bretagne lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre.

Il indique qu'un service de personnalisation de l'affiche est à l'étude avec les créatrices de l'affiche originale pour que les autres organes déconcentrés de la fédération puissent également diffuser l'affiche dans leur périmètre.

Il ajoute qu'une autre campagne de sensibilisation sera lancée au cours de la saison sur les handicaps, visibles et non visibles, oubliés sur la campagne « Echec et mat aux violences ».

Commission Scolaires

Pascal AUBRY indique la composition de la commission :

- Pierre-Jean ALLORY ;
- Pascal AUBRY (responsable) ;
- Christian BLEUZEN ;
- Cyril CLEMENCEAU ;
- Alain LUCO ;
- Michel YCHE ;

Commission Communication

Pascal AUBRY indique la composition de la commission :

- Pierre-Jean ALLORY ;
- Pascal AUBRY (responsable) ;
- Briac DENIZET ;
- Ronan LE HINGRAT (réseau sociaux) ;
- Dominique RUHLMANN (hébergement web).

Aucun-e responsable de la commission n'est désigné-e.

4. Impression de plaquettes scolaires

Pierre-Jean ALLORY propose d'imprimer 10 000 plaquettes pour distribuer ou revendre aux clubs et comités pour leur communication ou le soutien aux scolaires (manque relevé en 2023).

Pascal AUBRY propose :

- la reprise de la plaquette de 2017 pour mise à jour (nouveaux logo, lien vers la CPV) ;
- L'impression de 10000 plaquettes, pour remplir les besoins des Comités Départementaux sur les trois ans à venir.

Christian BLEUZEN demande si les créatrices de l'affiche contre les violences ne pourraient pas reprendre la plaquette pour la moderniser.

Maïwenn LATRUFFE—BOSSANT suggère le partage de ce que le président de Quimper (Michel PLOUZENNEC) avait fait pour donner des idées de refonte.

Raphaël LEMASLE indique que la sobriété doit rester de mise pour que la plaquette reste lisible par tous les publics (des scolaires aux adultes).

Lionel CHENEAU indique qu'une impression précédente des plaquettes avait été réalisée par l'APF (Association des Paralysés de France).

Après discussion, Pascal AUBRY résume :

- La mutualisation de la réalisation et de l'impression au niveau de la Ligue est intéressante pour mutualiser les efforts de diminuer les coûts d'ensemble ;
- Un financement conjoint de la Ligue et des Comités Départementaux est souhaitable (à l'instar de ce qui se fait pour les feuilles de parties) ;

- les responsables départementaux devront fournir leurs besoins une fois connus les tarifs ;
- il y a trop de modifications pour « simplement » adapter la plaquette existante, il faut repenser entièrement la plaquette ;
- il revient vers le Comité Directeur avec une solution pour la réalisation (consultation de Echecs & Amateurs et Yura Illustration), plusieurs solutions pour l'impression seront envisagées (dont l'APF).

La décision est reportée en attente d'éléments supplémentaires.

5. Demandes d'aide des clubs

Damien PERNOT fait remarquer que l'information concernant les aides de la Ligue pour les clubs n'est pas suffisamment visible, actuellement en second niveau dans la rubrique « Missions et statut » du site web.

Pascal AUBRY va modifier le site web pour mettre cette rubrique plus en valeur sur le site web de la Ligue.

Quatre demandes d'aide reçues par les clubs bretons sont proposées à l'étude du Comité Directeur :

1. Club d'Échecs Pays de l'Aven
2. Échedou Paimpol
3. Échiquier Malouin
4. Cornouailles Échecs

Pascal AUBRY présente ses excuses pour la transmission très tardive des documents présentés à l'appui des demandes des clubs et indique qu'ils sont disponibles sur l'intranet de la Ligue (accès réservé au Comité Directeur).

Damien PERNOT rappelle les modalités des aides accordées aux clubs bretons par la Ligue : jusqu'à 300€ avec accord du Comité Directeur, pas de contrôle de la Ligue sur l'utilisation des sommes allouées, aide possible sur les trois premières années selon croissance et réalisation des objectifs annoncés.

Pascal AUBRY rappelle les objectifs des aides apportées aux clubs à leur création : développement de la pratique auprès des publics cibles prioritaires, maillage du territoire (priorité aux « zones blanches »), ...

Club d'Échecs Pays de l'Aven

La demande pour le Club d'Échecs Pays de l'Aven (BANNALEC) est présentée par Fabrice FREEL avec les éléments suivants :

- lettre de motivation ;
- budget prévisionnel 2024-2025 ;
- demande aide présentée à la FFE ;
- procès-verbal de l'Assemblée Générale constituante ;
- récépissé de la création du club ;
- statuts du club.

Aucune aide n'a été accordée précédemment au club.

La demande entre parfaitement dans la politique d'aide aux clubs bretons avec un effectif remarquable pour un démarrage, Cyril CLEMENCEAU indique qu'il soutiendra la demande du club auprès du CDJE29.

Décision : le Comité Directeur accorde une aide de 300€ à l'unanimité (11 voix pour).

Damien PERNOT informe Fabrice FREEL de la décision de la Ligue.

Échedou Paimpol

La demande pour Échedou Paimpol (PAIMPOL) est présentée par Robert JUANICO avec les éléments suivants :

- lettre de motivation ;
- procès-verbal AG 19 juillet 2024 ;
- comptabilité 2024 ;
- prévisionnel 2025.

Une aide de 300€ a été accordée au club en 2023.

Plusieurs éléments ne sont pas compris dans les documents comptables, notamment de grosses variations entre le budget réalisé en 2023 et le budget prévisionnel de 2025.

Décision : le Comité Directeur demande des éléments complémentaires et statuera sur la demande lors de sa prochaine réunion.

Damien PERNOT demande des précisions sur les budgets à Robert JUANICO.

Échiquier Malouin

La demande pour l'Échiquier Malouin (SAINT-MALO) est présentée par Pierre THÉON avec les éléments suivants :

- lettre de motivation ;
- budget prévisionnel 2024.

Des aides ont été accordées précédemment au Petit Donjon Malouin (en cours de fermeture) et au club de Pleurtuit.

Décision : la demande transmise est celle d'un club déjà installé, hors du cadre de la politique d'aide aux clubs bretons.

La demande se doit néanmoins d'être étudiée et Pascal AUBRY demande aux membres du Comité Directeur si une évolution du cadre des aides est souhaitée.

Décision : le Comité Directeur refuse l'évolution du cadre actuel (2 pour, 6 contre, 1 abstention).

Damien PERNOT informe Pierre ThÉON de la décision du Comité Directeur.

Cornouailles Échecs

Pascal AUBRY indique avoir reçu une demande d'aide du nouveau club Cornouailles Échecs (QUIMPER) de la part de Max NOTTER, avec les éléments suivants :

- lettre de motivation.

Décision : le Comité Directeur donne son accord de principe à l'aide du nouveau club mais demande que tous les éléments nécessaires à la demande soient transmis pour étude du dossier complet lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

- procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive ;
- budget prévisionnel ;
- retour négatif de la fédération ;
- demande d'aide similaire au CDJE29.

Pascal AUBRY indique également que la demande d'aide matérielle du club auprès de la Fédération a été rejetée (deuxième club de Quimper) et qu'il la resoumettra et la soutiendra.

6. Suivi du bénévolat

Damien PERNOT résume rapidement les orientations prises par la Ligue pour la déclaration des actions bénévoles :

- Pour les actions bénévoles ponctuelles :
 - utilisation de l'interface Bénévalibre : <https://app.benevalibre.org/association/2823/> ;
 - inscription de nouveaux-elles bénévoles et confirmation des actions de bénévolat par les administrateurs (trésorier, président) ;
- Pour les actions bénévoles régulières (plus rapides à déclarer et à prendre en compte), utilisation d'une fiche de bénévolat mensuelle à envoyer au trésorier pour prise en compte (la fiche de déclaration du bénévolat est disponible dans l'intranet de la Ligue).

Damien PERNOT indique qu'aucune action n'est nécessaire pour les réunions de Comité Directeur, (prise en compte sur la base de la liste des participant-es portée au compte-rendu de chaque réunion).

7. Organisation des compétitions

Coupe de la Parité

Pierre-Jean ALLORY indique qu'une seule candidature complète a été reçue et que l'organisation de la coupe de la Parité est confiée à l'Échiquier Domloupéen le 2 mars 2025.

La séance est levée à 22h55.